

▪ OPINION

À notre avis, en dehors de l'impact des observations exposées ci-dessous, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'EFPEEN à la fin de cet exercice, conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable.

▪ FONDEMENT DE L'OPINION

± Points relevant des exercices antérieurs

✓ Immobilisations

Le terrain sur lequel les travaux de construction sont effectués serait un domaine de l'Etat mis à la disposition de l'EFPEEN. Les justificatifs y afférents ne nous ont pas été présentés. Il conviendrait d'obtenir un acte de donation de l'Etat au risque de voir une tierce personne en revendiquer la propriété. Aucune information n'a été également portée dans les notes à cet effet.

✓ Déficit d'affectation du résultat des exercices précédents

Les résultats des exercices antérieurs de F CFA 548.854.648 n'ont toujours pas été affectés par le Conseil d'administration. De même, les comptes n'ont pas été arrêtés.

✓ Subventions d'investissements

L'EFPEEN a bénéficié d'une subvention d'investissement de F CFA 90.000.000 pour la construction d'un bâtiment administratif. Des amortissements cumulés de F CFA 22.387.146 (sur une valeur brute de F CFA 223.871.460) ont été comptabilisés sur ledit bâtiment et aucune reprise de subvention d'investissement n'a été comptabilisée au 31.12.2019.

✓ **Charges**

La facture N°371/19/SBEE/DROP/CA-P-N/CSAC/SP de FCFA 500.000 n'a pas été comptabilisé.

2. VERIFICATIONS DES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

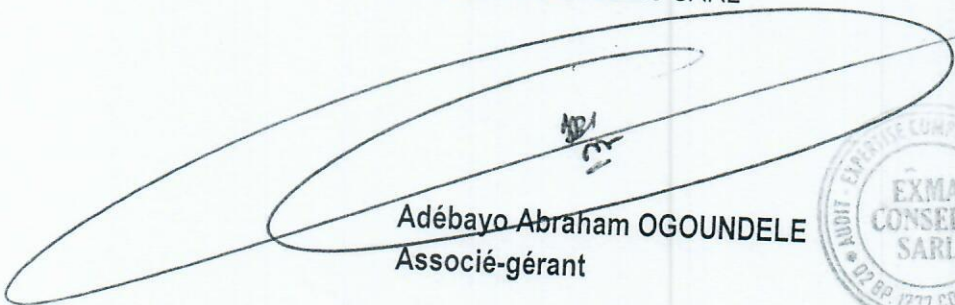
Nous avons également procédé, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A cet effet, je mentionne que je n'ai pas disposé des procès-verbaux de réunion du **Conseil Scientifique (CS)** ; la Direction de l'EFPEEN a expliqué que la mise en place de ce Comité causerait des situations conflits d'intérêts.

De même, les postes d'administrateurs ne sont pas pourvus. Le Conseil d'administration n'est donc pas opérationnel.

Cotonou, le 20 mai 2020

Pour EXMA-CONSEILS SARL


Adébayo Abraham OGOUNDELE
Associé-gérant

